

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 JUILLET 2025

Délibération n°2025.07.109.B

Adhésion à l'association des fichiers partagés de la demande de logement social en Nouvelle-Aquitaine (AFIPADE) pour l'année 2025

LE DIX JUILLET DEUX MILLE VINGT CINQ à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 04 juillet 2025

Secrétaire de Séance: Michel GERMANEAU

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **18**

Nombre de pouvoirs: **5**

Nombre d'excusés: **3**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Gérard DEZIER à Hélène GINGAST, Pascal MONIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, François NEBOUT à Xavier BONNEFONT, Philippe VERGNAUD à Gérard DESAPHY, Hassane ZIAT à Michaël LAVILLE,

Excusé(s):

François ELIE, Maud FOURRIER, Gérard ROY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250710-2025_07_109B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2025

Publication : 11/07/2025

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 JUILLET 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.07.109.B**

Rapporteur : Monsieur ANDRIEUX

ADHESION A L'ASSOCIATION DES FICHIERS PARTAGES DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL EN NOUVELLE-AQUITAINE (AFIPADE) POUR L'ANNEE 2025

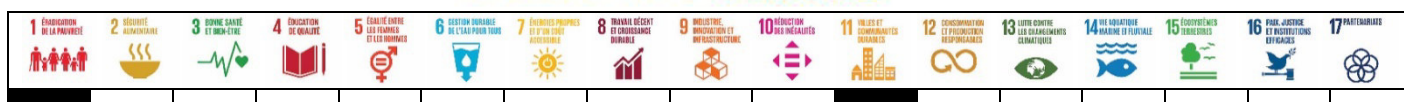
PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : HABITAT RAISONNÉ ET ACCESSIBLE

Enjeux : [10302 -1) PROD ET RÉHAB DE LGTS LOCATIFS PUBLICS]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 1 : Accès à un logement
ODD 11 : Accès à un logement décent et adapté

La loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion dite « MOLLE » a réorganisé la coordination et la gestion de la demande de logement public social en généralisant à l'échelle départementale l'attribution du numéro unique.

Ainsi, l'association des fichiers partagés de la demande de logement social en Nouvelle-Aquitaine (AFIPADE), association de loi 1901, a été créée en 2011 à l'initiative des bailleurs sociaux de l'ancienne région Poitou-Charentes pour mettre en place un dispositif de "fichiers partagés" de la demande de logement social. Son activité s'étend aujourd'hui sur dix départements de la région Nouvelle Aquitaine.

Sa vocation est de proposer un outil mutualisé auprès de ses adhérents afin de faciliter leur collaboration dans le traitement des demandes de logement social, ainsi qu'un accompagnement dédié.

L'association se compose de :

- membres de droit : toutes les personnes morales ayant pris l'option d'être lieu d'enregistrement ;
- membres associés : l'Etat (au niveau régional) et l'association régionale des organismes sociaux pour l'habitat en Poitou-Charentes ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250710-2025_07_109B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

- membres partenaires : les personnes morales n'ayant pas pris l'option d'être lieu d'enregistrement et notamment les collectivités ayant en charge le suivi d'un public spécifique (public prioritaire, Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées, Conférence Intercommunale du Logement).

Pour l'année 2025, la cotisation est de 4 500 € pour les membres partenaires.

En tant que collectivité avec un Programme Local de l'Habitat et une Conférence Intercommunale du Logement, il paraît intéressant pour le GrandAngoulême d'avoir une vision permanente de l'évolution de la demande de logement social sur le territoire, que ce soit quantitativement ou qualitativement et donc d'avoir accès aux éléments du fichier partagé.

Je vous propose :

D'APPROUVER l'adhésion de GrandAngoulême, en qualité de membre partenaire, à l'association des fichiers partagés de la demande de logement social en Nouvelle-Aquitaine (AFIPADE) et le règlement de la cotisation, qui, à titre indicatif s'élève à 4 500 € pour l'année 2025.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou la personne dûment habilitée, à signer tout document afférent.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – fonction 552 - nature 6281 – service 5503 - antenne 10302.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---